

# PERMANENCES D'ACCES AUX DROITS DU CCAS DE VERSAILLES

Ces permanences sont accessibles **sur rendez-vous** donnés par l'accueil du CCAS au **01 30 97 83 00** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

PERMANENCE	DOMAINE	ADRESSE	JOUR	HORAIRE
<b>Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)</b>	Information juridique	CCAS 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Lundi après-midi	13h30 à 17h00
<b>Ecrivain public bénévole</b>	Aides aux démarches administratives	CCAS 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Mercredi matin	09h00 à 12h30
<b>Ecrivain public bénévole</b>	Aides aux démarches administratives	Groupement Alimentaire Familial 14 Allée Hector Berlioz (à côté de Soligratuit)	Samedi matin	10h00 à 11h00 11h00 à 12h00 (sans rdv)
<b>Ecrivain public Juriste</b>	Conseil et accompagnement juridique	CCAS 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Lundi après-midi Jeudi matin Vendredi matin	13h30 à 16h30 09h00 à 12h30 09h00 à 12h30
<b>Accueil connecté</b>	Apprentissage des bases du numérique & accompagnement aux démarches en ligne	Maison de quartier Prés aux bois 29 Rue de l'École des Postes	Samedi matin	10h00 à 12h00
<b>CRESUS</b>	Accompagnement mal endettement et surendettement	CCAS 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	1 Mercredi sur 2	13h30 à 16h00
<b>Permanence retraite</b>	Accompagnement à la constitution des dossiers de demande de retraite/Aspa	CCAS 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Mercredi après-midi	13h30 à 16h30
<b>Permanence numérique</b>	Accompagnement aux démarches en ligne	CCAS 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Lundi matin Jeudi matin Jeudi après-midi	09h00 à 12h00 09h00 à 12h00 13h30 à 16h00
<b>Permanence Handi-Droits</b> (rdv à prendre sur : <a href="http://apf78.blogs.apf.asso.fr">apf78.blogs.apf.asso.fr</a> )	Accompagnement juridique des personnes handicapées	CCAS 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	1 Jeudi par mois	13h30 à 16h30
<b>Déléguée du Défenseur des droits</b>	Litiges sur les droits et libertés (droit des enfants, discrimination, difficultés avec l'administration ou les forces de sécurité)	CCAS 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Mardi après-midi Mercredi matin	13h30 à 16h30 09h00 à 12h00